

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 06 juillet 2023

n° 138-23 C

Objet : RD - Stratégie foncière agricole de Grand Chambéry

- date de convocation le 30 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 45

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Claudine Bonilla à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoiz - de Thierry Repentin à Aurélie Le Meur - de Farid Rezzak à Isabelle Dunod - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Alain Saurel à Jean-Maurice Venturini - de Bruno Stellian à Jean-Marc Léoutre - de Alain Thieffent à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Marie Bénévisse

- conseillers excusés : 14

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Christophe Pierreton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 06 juillet 2023

délibération n° 138-23 C

objet **RD - Stratégie foncière agricole de Grand Chambéry**

Jean-Pierre Fresso, vice-président chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité, rappelle la délibération n° 028-20 C du Conseil communautaire du 27 février 2020 approuvant le Schéma agricole territorial 2020-2025 de Grand Chambéry. L'action B3.08 du Schéma agricole prévoit la définition d'une stratégie foncière agricole afin de préserver le potentiel de production alimentaire du territoire. Cette action s'inscrit également dans l'axe transversal du Projet d'agglomération (stratégie d'aménagement et de foncier), qui vise les espaces agricoles, naturels, urbains, économiques et les infrastructures.

Cette stratégie foncière agricole a pour objectifs de :

- maintenir les exploitations en place et favoriser les transmissions pour conserver le nombre d'actifs agricoles,
- développer les filières déficitaires, à forte valeur ajoutée, à débouchés locaux (maraîchage, arboriculture, petits fruits, légumineuses, volaille, céréales, porc...) en installant de nouveaux agriculteurs,
- diversifier l'offre de produits alimentaires sur le territoire de l'agglomération, sans pour autant compromettre les filières de qualité en place (AOP / IGP fromages et fruits principalement).

La stratégie foncière agricole s'appuie sur deux axes complémentaires d'intervention (animation et acquisition).

Volet Animation

Sur des secteurs à enjeux particuliers, définis ci-dessous, Grand Chambéry pilote des interventions en partenariat avec les organisations professionnelles agricoles. Cette animation pourra conduire à mettre en place et co-animer des groupes de travail locaux réunissant les acteurs agricoles autour de l'installation / transmission et du foncier (Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, SAFER, syndicats agricoles, groupements agricoles, DDT, communes).

Secteurs à enjeux particuliers

Leur définition repose sur des critères de :

- cessation d'activité hors missions de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc,
- caractère d'urgence (ex : décès d'un agriculteur),
- renouvellement des générations,
- production locale (particulièrement en secteur périurbain),
- ressource en eau et partage de l'eau,
- pérennisation d'outils collectifs (coopératives, abattoir...).

Outils

Le CLIF (Comité local d'installation et foncier) permet d'anticiper les installations et transmissions d'exploitations en facilitant la circulation d'informations entre les différents acteurs (Grand Chambéry, communes, Chambre d'agriculture, SAFER, syndicats agricoles, GDA et ADA, DDT...). Le périmètre et la mise en place du CLIF seront déterminés en fonction des besoins et des enjeux identifiés. En préalable à toute intervention, Grand Chambéry sollicitera l'avis motivé de la commune concernée.

Le CLIF aura pour mission d'aboutir à une répartition foncière selon les critères hiérarchisés suivants, sans s'affranchir des règles du Schéma directeur régional des exploitations agricoles (Schéma des structures) :

1. installer dans la production existante,
2. installer dans une filière déficitaire,
3. conforter la ou les exploitation(s) en place, quelle que soit la filière,
4. diversifier des exploitations existantes sur des filières déficitaires.

D'autres outils pourront être mobilisés en fonction des besoins.

Volet Acquisition

Sur les secteurs propices au développement de filières déficitaires, notamment le maraîchage, Grand Chambéry pilote une stratégie d'acquisition foncière pour l'installation ou la confortation d'exploitations.

Secteurs propices ciblés

Leur définition repose sur les critères de :

- zonage A du PLUi HD,
- qualité agronomique des sols,
- pente,
- accès à l'eau,
- altitude.

Outils

La Foncière agricole de Savoie est une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) à gouvernance multi-acteurs (Département, EPCI, EPFL, Chambre d'agriculture...) dont la vocation est l'acquisition puis le portage foncier agricole. Au terme de 5 à 15 ans selon les projets, le foncier est rétrocédé au porteur de projet, à une collectivité ou un collectif (groupement foncier...). La rétrocession est alors adossée à des mesures de maintien de cette fonction agricole, notamment par l'application de cahiers des charges définissant le devenir du foncier sur le long terme.

En préalable à toute intervention, Grand Chambéry sollicitera l'avis de la commune concernée.

Le foncier acquis par l'intermédiaire de la Foncière agricole de Savoie devra garantir la vocation agricole des parcelles.

D'autres outils pourront être mobilisés en fonction des besoins.

Les secteurs cibles des deux volets de la stratégie foncière agricole seront définis en concertation avec la profession agricole.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 028-20 C du Conseil communautaire du 27 février 2020 relative au Schéma agricole territorial 2020-2025 de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la stratégie foncière agricole de Grand Chambéry définie ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à solliciter le Département de la Savoie pour l'attribution de subventions dans le cadre de la stratégie foncière agricole au titre des lignes classiques de sa politique agricole.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **138-23 C**

Objet de l'acte : RD - Stratégie foncière agricole de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 11 juillet 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230711-lmc1H29727H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29727H1

Date de transmission en Préfecture : 11 juillet 2023

Date de réception en Préfecture : 11 juillet 2023

Publication sur le site internet: mardi 11 juillet 2023